

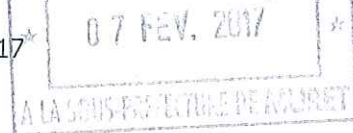
COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 7
Absents : 3
Votants : 26
Pour : 22
Abstentions : 4

L'an deux mille dix-sept, le premier février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 25 janvier 2017



PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Corinne CORDELIER à Geneviève FABRE, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Bruno BENOIST à Alain PACE, Laurent VALLET à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS : Thierry LAZAROTTO, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Dominique ALM

N° 4415

OBJET :

**Modification
supérieure à 10% du
temps de travail
d'emplois à temps non
complet**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que compte tenu de l'accroissement des charges de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'un agent d'entretien.

Cette modification est assimilée à la création de nouveaux emplois car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 23 Novembre 2016,

Vu le tableau des emplois,

- **Décide de créer** l'emploi suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2017.
- **Modifie** ainsi le tableau des emplois,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le : 7 FEV. 2017

Affiché
le : 7 FEV. 2017

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 3 février 2017

Le Maire,
Alain PACE

